

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Janvier 1874.

## COMMISSION DES TRENTE.

Séance du 28 janvier 1874.

M. Delsol rappelle le souvenir des observations qu'il a déjà présentées sur le scrutin de liste et sur le scrutin individuel. Il a combattu le scrutin de liste ; il a soutenu un scrutin de liste comprenant deux ou trois noms. Il faut répondre d'abord à MM. Lefèvre-Pontalis, Cézanne, etc. Ces messieurs ont surtout combattu le scrutin départemental. M. Lefèvre-Pontalis prétend que le scrutin de liste départemental exclut les rapports entre l'électeur et le candidat. Cette objection n'est forte que pour le scrutin départemental, surtout quand la liste des conservateurs est nombreuse. Elle ne porte pas, quand il s'agit d'un scrutin contenant deux ou trois noms, soit qu'il s'agisse d'un seul arrondissement ou de deux arrondissements réunis. Si un candidat a des titres sérieux, sa notoriété s'étend à un ou deux arrondissements.

M. Lefèvre-Pontalis veut-il des rapports plus étroits ? Je trouverais, moi, cette intimité compromettante. Selon M. Lefèvre-Pontalis, le scrutin de liste est frauduleux, deux noms connus suffisent pour entraîner le vote de toute la liste. Mais l'objection disparaît, si la liste se compose de deux ou trois noms.

En ce qui touche les élections partielles, sont-elles un embarras ? Mais, en cas d'une seule vacance, il ne doit pas y avoir réélection, et je réponds ainsi à mon adversaire.

Enfin, M. Lefèvre-Pontalis prétend qu'il faut fractionner les arrondissements les plus peuplés, mais jamais réunir deux arrondissements.

Voter au scrutin uninominal, ce serait dans ce cas de l'arbitraire ; mais la loi déterminerait les circonscriptions, et l'arbitraire disparaîtrait. Fractionner le même, ou réunir deux arrondissements sont une même opération, et il est impossible de voir plus d'arbitraire dans l'une que dans l'autre.

Les objections ne portent que sur le scrutin de liste départemental.

M. Cézanne souhaite que le vote des villes et celui des campagnes soient séparés. Même avec le scrutin uninominal, ce sera difficile ; car il faut supposer à la ville une population supérieure à 50,000 âmes. Dans les neuf dixièmes des arrondissements de France, ce sera impossible. L'objection principale est que l'avantage du scrutin uninominal est favorable à l'intérêt prédominant de l'arrondissement.

M. Delsol n'est pas convaincu de cette théorie.

M. Cézanne suppose un intérêt prépondérant de l'arrondissement. Tous les candidats en feront un moyen d'élection ; donc le candidat nommé ne le représentera pas uniquement. L'élection se fera sur l'opinion politique des candidats et non sur autre chose. La porte sera ouverte à la corruption si les candidats ont les mêmes opinions. S'ils sont d'opinions différentes, le parti radical aura une influence énorme à cause de sa discipline, qui n'existe pas dans le parti conservateur qui a eu tant de gouvernements, que sa division est la résultante des

faits antérieurs. Le républicain conservateur cesse d'être conservateur quand il est arrivé porté par les radicaux. Les capitulations de conscience et les concessions sont alors nécessaires. L'orateur est convaincu que le vote individuel est le triomphe du parti radical.

M. Cézanne reproche au scrutin de liste de donner quelque chose à tous les partis. Il faut qu'un seul sorte de l'élection. M. Delsol se demande avant tout si le parti le plus fort sera le parti conservateur. Il aime mieux une majorité divisée qu'une majorité radicale. Dans l'état actuel, l'ensemble du pays pris tout entier ne permet pas d'y trouver une véritable majorité de gouvernement. Les partis doivent avoir la part qui leur revient dans la représentation nationale. La majorité de M. Cézanne, basée sur l'exclusion des minorités, ne serait que factice, qu'éphémère.

M. Cézanne prétend que le scrutin de liste peut donner des élections plébiscitaires, ce qui est dangereux, mais ce qui ne s'applique qu'au scrutin par département.

L'orateur propose les dispositions contre les élections plébiscitaires ; il exigerait une attache entre le candidat et le collège, attache déterminée par la loi.

M. Cézanne prétend que l'esprit révolutionnaire est l'auteur du scrutin de liste. On peut dire la même chose du suffrage universel direct, qui date, non de 89, mais de 93.

M. Waddington a relevé ce fait, à savoir que souvent il y a un contraste entre les élections politiques et les élections administratives, entre les élections à l'Assemblée et celles au conseil général. Les deux faits se sont produits en sens contraire ; les élections de canton ne peuvent servir d'exemples. On peut avoir dans un canton une influence que l'on ne peut avoir dans un arrondissement. On trouvera dans un arrondissement un homme influent devenu radical.

M. Waddington dit que le scrutin de liste ne donne pas de majorité durable et fixe, mais l'élection par arrondissement donnerait-elle un autre résultat, c'est-à-dire une majorité qui ne sera pas une majorité de coalition ? Evidemment non. Les majorités de coalition sont la condition du pays. Aucun procédé ne vous donnera une Assemblée durable et stable.

M. Waddington veut qu'on divise le suffrage pour l'éclairer, cela est vrai pour le scrutin départemental, mais est faux si le scrutin ne comprend que deux ou trois noms. Enfin, il prétend que la corruption électorale est combattue par la privation du droit d'être élu pour le candidat à élire dans la circonscription. C'est un remède héroïque, mais la preuve fait presque toujours défaut ; tout le monde est intéressé à la dérober. Le remède n'est pas pratique ; il continue à réclamer le scrutin de liste restreint, car il permet à l'électeur de connaître le candidat ; il assure l'honorabilité de l'élection.

M. Pâris dit que les électeurs ne peuvent connaître trente candidats. Le scrutin de liste permet de faire passer beaucoup après les noms de quelques-uns. Il faut maintenir le scrutin de liste, renverser le scrutin de département et maintenir le scrutin d'arrondissement ; il veut un député par 75,000 habitants, plus une députation supplémentaire par 25,000 habitants. Il combat le système qui donnerait un député par arrondissement. Ici il y aurait une représentation suffisante. Ici il y aurait une représentation exagérée. L'orateur donne des renseignements de statistique.

Il demande la réunion de plusieurs arrondissements pour assurer le nombre des électeurs voulus pour élire deux députés et le morcellement d'un arrondissement si la population est trop nombreuse.

M. Cézanne prétend que le vote uninominal séparera mieux la représentation des villes et celle des campagnes, il maintient que chaque arrondissement a un intérêt particulier que le député représentera. L'arrondissement permet aux relations entre le candidat et l'électeur de se produire. Le système du vote uninominal par arrondissement combat le nombre. Il est d'accord avec le projet de M. Dufaure.

M. d'Andelarre attaque le système de l'élection individuelle, il combat la théorie de l'intérêt, il défend le scrutin de liste, qui a toujours donné des résultats favorables ; il combat l'élection individuelle.

M. Waddington répond à M. Delsol : 1<sup>o</sup> que le groupement des arrondissements assure la toute-puissance de l'administration. Il faut qu'un candidat puisse lutter contre l'administration ; 2<sup>o</sup> le morcellement dans le même arrondissement doit être fait de façon que là où une réelle importance se rencontre, il convient que la ville ne soit pas divisée ; c'est la vraie représentation d'intérêts différents. Le scrutin de liste ne permet pas cette représentation et provoque l'action de la ville sur la campagne ; 3<sup>o</sup> le scrutin de liste donne des Assemblées qui ne sont pas stables. Le scrutin de liste répond à la passion du moment. Aussi il en résulte une Assemblée d'abord très-puissante, puis ne donnant que des majorités de coalition.

Le contre-poids des assemblées réside dans les hommes qui ne sont pas des hommes de parti.

M. de Cumont demande si, dans le système qu'a adopté M. Waddington, le gouvernement doit se désintéresser dans ces élections.

M. Waddington. — Le gouvernement doit intervenir, c'est une question de mesure, mais il répudie ce qui a été fait sous l'empire ; mais le gouvernement doit dire son opinion en répudiant les extrêmes.

M. de Cumont déclare que, selon lui, le scrutin de liste est l'indépendance des citoyens. Le scrutin uninominal et par arrondissement a fait l'omnipotence du gouvernement impérial.

L'orateur veut sauver demain ; on songera plus tard à après-demain. Avec le scrutin d'arrondissement uninominal, le parti conservateur se divisera en trois ou en quatre. Que fera le gouvernement ? Le parti conservateur est divisé ; le parti radical est uni, il y a des raisons pour cela. Si le gouvernement n'intervient pas, que deviendra le parti conservateur ?

En fait, on ne reproche au scrutin de liste que les élections partielles. Mais qu'arriverait-il dans le système d'arrondissement avec le vote uninominal ? Le parti conservateur sera battu. Les notoriétés sont rares avec trois candidatures et la neutralité du gouvernement, le système du parti conservateur sera sacrifié ; il approuve la petite liste et l'accord alors est possible.

M. Cézanne demande le triomphe d'un seul parti, c'est ce qui a fait tomber tous les gouvernements. Si la paix peut se faire, c'est par l'accord des partis, non par le gouvernement d'un seul parti.

L'orateur ne veut pas revenir au système de l'empire, mais il veut l'union des fractions du parti conservateur appuyées par le gouvernement.

M. Lambert Sainte-Croix. — Sous l'em-

pire, l'arrondissement n'existait pas ; on avait brisé la circonscription naturelle. Le gouvernement parlementaire n'a jamais existé avec le scrutin de liste. Les mêmes divisions se produiront dans le scrutin uninominal, et, dans le scrutin de liste autour de trois noms, vous ne réunirez personne. Les élections de l'Aude sont la preuve de ce qu'avance l'orateur. Le principe d'une élection, c'est la responsabilité. Il faut donc que le candidat puisse parler, prendre une responsabilité. Le gouvernement ne peut se désintéresser dans les élections, avec mesure, mais avec fermeté. Devant la liste, le gouvernement sera tout aussi embarrassé que devant le scrutin uninominal. Il faut l'union du parti conservateur si l'on veut avoir des élections qui lui soient favorables. Dans l'arrondissement, il y a les influences légitimes ; dans le scrutin de liste, il n'y a que l'influence des comités. L'arrondissement, c'est la véritable représentation des intérêts. Le scrutin de liste est révolutionnaire : c'est le dissolvant de la force sociale.

M. de Tarteron. — On aura toujours des préoccupations politiques, quel que soit le système, des préoccupations sociales. De là, la nécessité de faciliter l'entente du parti conservateur.

M. Lefèvre-Pontalis. — Les petits collèges ont été partout la force du parti conservateur ; il adopte le système du projet de loi présenté par M. Dufaure. Le scrutin de liste obéit à un mot d'ordre. Il anéantit les influences légitimes. Il se prononce pour le système uninominal.

M. Dufaure. — L'intention du projet de loi a été conservatrice, en repudiant le scrutin de liste, en adoptant le scrutin individuel. L'empire a créé des circonscriptions qui n'ont rien de commun avec le projet de loi. L'orateur persiste dans sa pensée que la proposition a le caractère que les auteurs du projet de loi lui ont donné. On propose le scrutin individuel et un scrutin de liste restreint. Les élections des conseils généraux sont excellentes ; on peut espérer que le même système donnera de bons résultats pour la députation. L'électeur et l'élu doivent se connaître : c'est le principe.

Dans les villes, le système est aussi bon que dans les campagnes ; à Paris, si l'élection eût été fractionnée, on aurait eu huit candidats conservateurs.

La division est la chance du parti conservateur, non-seulement à Paris, mais dans toutes les grandes villes. Les considérations qui viennent d'être développées ne nous touchent pas. Le scrutin de liste restreint a été proposé. D'abord, comment fait-on les divisions ?

L'orateur se prononce contre le système des circonscriptions basées sur le nombre. Il a préféré à la population la constitution administrative de France, de là un député par arrondissement, plus un nombre proportionnel de députés pour les arrondissements les plus peuplés. Le seul motif de nos adversaires est de réunir sur une liste les nuances diverses du parti conservateur. Ceci est un motif de circonstance. La combinaison ne produira rien.

L'orateur déclare que le parti conservateur se réunira pour combattre les deux partis qui sont à craindre. Le meilleur système est celui qui a été suivi sous le gouvernement de juillet.

M. Chesnelong soutient le système du scrutin de liste mitigé. Le scrutin individuel d'autrefois ne connaissait ni le suffrage universel ni le parti radical. On ne peut en tirer rien de certain.

Il maintient la nécessité de l'union des nuances du parti conservateur par le scrutin de liste. Le même but est poursuivi par tout le monde, mais vous reconnaissez que les influences légitimes doivent être conservées. De là, la nécessité du scrutin de liste restreint.

La commission repousse le système du scrutin de liste par département, ainsi que celui présenté par le projet de loi de M. Du faure, c'est-à-dire la nomination d'un député par arrondissement.

Elle clôt la discussion générale et ajourne son vote à la prochaine séance.

## Gazette parlementaire.

Séance du jeudi 29 janvier.

Elle a duré deux petites heures, sans aucune espèce d'intérêt. Il ne faut pas s'en plaindre ; si toutes les séances de l'Assemblée ressemblaient à celle-là, la France serait bien près d'être sauvée.

La convention commerciale avec l'Angleterre a été votée sans coup férir.

M. Rive a ensuite demandé à M. le ministre des travaux publics si les 4,500 kilomètres de chemins de fer annoncés et promis il y a trois mois par son prédécesseur, M. Desseilligny, seraient bientôt exécutés.

Il paraît que les départements intéressés avaient conçu quelque inquiétude en remarquant que les projets n'étaient pas encore envoyés au conseil d'Etat. M. de Larcy a rassuré M. Rive et, par la même occasion, M. Cézanne, qui lui avait adressé la même question au nom de la commission des chemins de fer.

Les promesses seront tenues, mais il faut procéder aux enquêtes, il faut déterminer les tracés, afin que l'Assemblée puisse délibérer, non pas seulement sur des concessions éventuelles, mais sur des concessions définitives.

Déjà elle est saisie d'un rapport de M. Montgolfier sur un certain nombre de nouvelles lignes.

L'honorable ministre a promis de fournir un rapport d'ensemble le jour où la discussion s'engagera. MM. Rive et Cézanne se sont déclarés satisfaits.

Quant à la proposition du général Loysel, l'approbation de la commission d'initiative ne lui a pas porté bonheur ; elle a été repoussée.

On se rappelle que l'honorable général, dans une intention patriotique, avait demandé qu'à l'avenir la commission de l'armée fût appelée, concurremment avec la commission du budget, à préparer la loi de finances.

C'était une grosse innovation qui plaisait aux militaires, mais qui déplaisait aux financiers. L'idée en était venue au général Loysel lors de la discussion du dernier budget, quand il vit que le ministre de la guerre, pour ne point se brouiller avec ses collègues, en était réduit à refuser cinq millions dont il ne contestait point la nécessité.

M. Tirard et M. Raudot ont parlé aujourd'hui contre cette nouveauté. M. Raudot surtout l'a vivement combattue et en a donné une bonne raison, c'est que la commission du budget, qui n'est actuellement composée que de trente membres, avait déjà bien de la peine à délibérer ; que serait-ce si on lui adjoignait quarante-cinq autres députés, en tout soixante-quinze ? Une commission de soixante-quinze membres ! Autant vaudrait une seconde Chambre.

Nonobstant la valeur de cet argument, qui a une véritable importance pratique, l'Assemblée aurait peut-être accédé à la proposition.

Mais M. Gambetta est venu la défendre, et, en la défendant, il l'a perdue.

La Chambre supporte malaisément cette perpétuelle ingérence, ou affectation d'ingérence de l'ancien dictateur dans les questions militaires. Il a autrefois commandé l'armée de la Loire, et elle trouve que cela suffit.

M. Gambetta nous assure qu'en matière d'organisation militaire, le superflu est nécessaire, et qu'il faut avoir trop pour avoir assez. Maxime assurément fort séduisant ; mais très-contestable dans une époque d'essais, où il faut généralement modifier le lendemain ce qu'on a fait la veille.

Au temps où nous vivons, un ministre de la guerre habile et prudent doit ménager ses ressources et ne les employer qu'à bon

escient, afin que les expériences ne coûtent pas trop cher au pays.

Il ne restait plus rien à l'ordre du jour, que cette éternelle loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Elle a essuyé le feu de la deuxième délibération, mais il paraît qu'on lui réserve de nouveaux assauts pour la troisième.

Le rapporteur, M. Tallon, a demandé qu'on en renvoyât la discussion après la discussion des nouveaux impôts : il a eu raison. Personne n'eût supporté qu'on entamât en ce moment-ci une délibération sur une loi qui ne compte pas moins de 72 articles.

Quand l'ordre du jour sera épuisé, on verra. C'est une poire, ou plutôt c'est un poirier, c'est tout un verger pour la soif !

## Chronique générale.

Nous lisons dans la Presse :

« On se préoccupe beaucoup, dans les cercles politiques de Versailles, de l'attitude que prendra la fraction un peu exaltée de la droite le jour où sera discutée l'interpellation de l'extrême gauche, au sujet de la circulaire de M. le ministre de l'intérieur.

» Personne n'ignore qu'il a été plusieurs fois question, dans des réunions plus ou moins nombreuses de légitimistes, de prendre l'initiative de cette interpellation.

» Aujourd'hui que cette initiative a été prise par l'extrême gauche, il est probable que les députés de l'extrême droite modifieront leurs dispositions et que leur attitude sera au moins celle de neutres. »

Cette note du journal officieux de M. de Broglie prouve deux choses qui se résument en une seule, à savoir que le vice-président du conseil redoute d'avoir contre lui les députés de la droite, parce qu'il n'est pas disposé à donner, sur l'objet de l'interpellation, des explications de nature à les satisfaire.

Il n'en est que plus urgent d'avoir ces explications et de connaître enfin si la prorogation, comme le soutient la Gazette, doit être monarchique ou si elle doit être la république de M. de Broglie succédant à la république de M. Thiers sans y rien changer.

La commission de décentralisation s'est réunie jeudi.

Cette commission ayant accepté à la dernière séance le principe des trois catégories d'électeurs pour le conseil municipal, a dû examiner la question de la représentation, soit pour une ou pour plusieurs catégories.

Plusieurs orateurs ont fait remarquer que, si le principe de la représentation était admis, il fallait qu'il le fût pour toutes les catégories.

La majorité de la commission a reconnu que cette observation était fort juste ; mais elle a cru devoir, tout en ayant accepté le principe de la représentation pour les communes rurales, le repousser pour les communes urbaines.

En effet, pour ces dernières, la représentation implique l'idée d'un mandat politique, tandis que pour les autres elle n'implique qu'un mandat purement d'intérêt privé.

La commission de réorganisation de l'armée a décidé le rétablissement du corps des géographes ; elle a aussi décidé que chaque corps d'armée aurait une organisation spéciale de justice militaire qui relèverait du commandant en chef.

La commission relative à l'approbation de la convention supplémentaire au traité de commerce passé entre la France et l'Angleterre a adopté le rapport de M. Vétillard, qui conclut à la ratification.

Ce rapport a été lu au début de la séance de jeudi.

M. le maréchal de Mac-Mahon est allé incognito visiter les travaux de la reconstruction de la colonne Vendôme.

La suite de bas-reliefs qui se déroule autour du fût a atteint son septième tour ; il doit y en avoir vingt-deux jusqu'au sommet de l'édifice. Le dernier bas-relief posé représente l'attaque et la prise de Günzbourg.

Le bruit d'un voyage du Président de la République à Cherbourg se confirme. Le maréchal de Mac-Mahon examinera par lui-même les moyens de fortifier la presqu'île de Cotentin et d'abriter la place du côté de la terre ferme.

Le comité du génie vient de désigner un officier de cette arme chargé d'étudier l'emplacement de deux forts destinés à défendre la place de Langres.

LE CAS DE M. MARCOU.

On s'est étonné dans l'Assemblée et surtout dans le public de voir hier M. Bottieau conclure à la validation de l'élection de M. Marcou dans l'Aude, malgré les révélations apportées à la tribune par M. de Gavardie au sujet du rôle politique que jouait depuis longtemps dans son département le nouveau député radical.

Il est cependant de toute évidence qu'en sa qualité de rapporteur, M. Bottieau n'avait à se préoccuper que des faits concernant l'élection elle-même, et du moment que cette élection avait été reconnue régulière, la commission ne pouvait qu'en proposer la validation.

D'un autre côté, si l'Assemblée, en se fondant sur la coopération de M. Marcou à l'établissement de la Commune dans le département de l'Aude, avait refusé de valider son élection, elle serait sortie de son rôle et se serait constituée en cour de justice.

Car, c'est à un tribunal qu'il appartient de poursuivre M. Marcou, comme M. Ranc, dont l'élection avait été aussi régulièrement validée que celle du député de l'Aude, a été poursuivi et condamné. Il y a là un précédent qui sera suivi, nous n'en doutons pas, car le cas est exactement le même.

Le ministre de la justice ne saurait hésiter.

Jeudi ont eu lieu, à l'Académie française, les élections aux trois fauteuils laissés vacants par la mort de MM. Vitet, Saint-Marc-Girardin et Lebrun.

Treize candidats étaient en présence. Le nombre des académiciens présents au vote était de trente-trois.

Fauteuil de M. Lebrun. — Au premier tour de scrutin, M. Alexandre Dumas fils a été élu par 22 voix.

Fauteuil de M. Saint-Marc-Girardin. — Au troisième tour, M. Mézières a été élu par 18 voix.

Fauteuil de M. Vitet. — Au quatrième tour, M. Caro a été élu également par 18 voix.

Dans sa séance de jeudi, le conseil municipal de Paris a pris en considération la proposition d'allouer 60,000 francs pour les fêtes municipales.

La proposition d'ajouter 40,000 francs pour les femmes des déportés, combattue par M. Vautrain, a été rejetée.

M. Vautrain a donné sa démission comme président, parce que la proposition n'a pas été écartée par la question préalable.

Le préfet déclare la session close.

La discussion du projet de chemin de fer de Montluçon à Tours viendra immédiatement après le vote des nouveaux impôts.

## LA FÊTE DE L'ÉLYSÉE.

La seconde et dernière fête de la saison, qui a été donnée mardi à l'Élysée, a été plus brillante encore que la première. Les salles et les galeries construites sur le jardin du palais avaient été conservées pour la circonstance.

L'affluence a été considérable. On dit même que le nombre des invités qui assistaient à cette fête était de 3,000 plus élevé que celui du premier bal.

Bien que M<sup>me</sup> la duchesse de Magenta ait prévenu ses invités qu'elle ne descendrait qu'à neuf heures, les salons ont été ouverts dès huit heures.

Déjà les voitures commencent à circuler ; à dix heures il y avait une file telle qu'il était impossible d'en découvrir la tête.

Les députés seuls, munis de leur médaille, avaient le droit de rompre la file, mais, arrivés au palais, ils n'avaient plus de privi-

lège, et comme il n'existe qu'une seule entrée, c'était une foule effrayante qui se portait en avant pour monter les quelques marches du perron.

Une fois entré dans le premier salon, on était amplement dédommagé de sa peine par l'accueil si gracieux et si amical du maréchal-président et de M<sup>me</sup> la maréchale.

Au rez-de-chaussée, plus de quinze salons, splendidement éclairés, pouvaient à peine contenir la foule des invités ; et cependant il était encore possible d'admirer les magnifiques toilettes : celle de la M<sup>me</sup> la duchesse de maison, qui avait une robe d'étoffe lilas couverte de dentelle blanche lamée d'argent, et relevée par des violettes et des diamants (la duchesse portait à la main un magnifique bouquet de lilas blancs et de boutons de rose) ; une autre toilette en satin bleu ciel, liserée de rose pâle, avec un manteau de cour des plus imposants ; une troisième en satin blanc, garnie de dentelles lamées d'argent ; une autre en velours vert, relevée par des guirlandes de fleurs, etc., etc.

Il faudrait un volume pour vous détailler les toilettes de chacune des invitées ; toutes les robes étaient très-fraîches et très-riches. Moins de diamants et de perles qu'à la fête donnée en l'honneur du shah de Perse.

Un orchestre excellent était placé à chaque extrémité du palais, et deux immenses salons étaient réservés aux danseurs. Tout près, se trouvait le buffet sans cesse renouvelé.

Au premier étage, les salons étaient presque entièrement pleins. Là, on causait et il était moins difficile de circuler.

A deux heures du matin, les voitures filaient encore, amenant des personnes qui certainement attendaient leur tour d'entrée depuis trois ou quatre heures.

On remarquait dans la foule : M. le vice-président du conseil des ministres, les sous-secrétaires d'Etat, le corps diplomatique presque au complet avec les attachés civils et militaires, de nombreux députés de la droite, quelques-uns de la gauche ou du centre gauche, quelques-uns de la réunion de l'appel au peuple, le préfet de police, le préfet de la Seine, plusieurs autres préfets et sous-préfets, le gouverneur de Paris, le gouverneur des Invalides, M. le maréchal Canrobert, des généraux commandant les corps de l'armée de Paris, les amiraux présents à Paris, le duc de Nemours, le duc et la duchesse de Chartres, le duc de Penthièvre, de nombreux officiers de terre et de mer, de nombreux représentants du monde politique (entre autres M. le baron Haussmann), de la presse, des lettres, des sciences et des arts.

Vers quatre heures du matin, M. le Président de la République et M<sup>me</sup> la duchesse de Magenta, après avoir longtemps circulé dans les salons et fait les honneurs à leurs invités, se sont retirés, laissant le bal très-animé, et l'affluence assez éclaircie, mais nombreuse encore, se livrer aux plaisirs et aux divertissements de cette dernière fête qui, de l'aveu de tous, a été aussi bien ordonnée et aussi brillante qu'on pouvait le désirer.

## MORT DU DOCTEUR LIVINGSTONE.

Une dépêche d'Aden nous a annoncé ces jours derniers la mort du docteur Livingstone, le plus célèbre des voyageurs contemporains, enlevé, dit-on, par la dysenterie, à Unyangembé, le 45 août 1873.

Voilà la troisième ou quatrième fois que les bruits les plus sinistres circulent sur le compte de l'illustre explorateur de l'Afrique.

Il y a sept à huit ans, on le disait assassiné ; — vers 1870, après l'avoir ressuscité, on répandit tout d'un coup la nouvelle qu'il avait été dévoré par des antropophages ; — depuis, un voyageur américain, M. Stanley, reporter du *New-York Herald*, homme d'audace, parvint, à ce qu'il assure, au mois de novembre 1871, jusqu'au lac Tanganika, au cœur de l'Afrique, rencontra Livingstone plus facilement, en vérité ; qu'on ne retrouve un ami sur le boulevard des Italiens, et revint en Europe avec une telle liasse de lettres, que les plus incrédules furent ébranlés.

Cependant les pièces qui ont été publiées depuis dix-huit mois ne doivent inspirer qu'une médiocre confiance. Au surplus, on ne retrouve dans toutes ces lettres ni le style ni la pensée du grand voyageur. Le moment

n'est peut-être pas éloigné où la lumière se fera définitivement sur cette étrange rencontre du célèbre missionnaire et du reporter américain.

Quoi qu'il en soit, il me paraît difficile de croire encore à la possibilité de revoir Livingstone. Le docteur Kirk, dernièrement venu de Zanzibar, ne nous paraît pas avoir donné à la Société géographique de Londres des nouvelles d'une source assez précise pour qu'elles puissent être considérées comme complètement rassurantes. Plaçons donc l'illustre missionnaire parmi les héros des voyages morts au champ d'honneur.

Sa vie est des plus remarquables. Simple ouvrier tisserand, il parvint, à force de travail et le ténacité, à faire son éducation, pour ainsi dire, sans aucun guide. Tout en poursuivant le pénible labeur de l'artisan, il passa tous ses examens, se fit recevoir docteur en médecine, puis missionnaire.

À l'âge de vingt-trois ans, il partit pour le Cap, et se voua, dès lors, aux grands voyages d'exploration. Son œuvre est toute dans un mot : il fut le révélateur de l'Afrique australe. Topographie, climat, indigènes, faune, flore, il a tout étudié avec une conscience, une sûreté de jugement exceptionnelles.

Son premier voyage ne dura pas moins de seize ans.

En 1858, Livingstone retournait dans les mêmes régions et continuait vaillamment son œuvre dans les environs du Zambèze et du Nyassa.

De retour en Angleterre, l'intrépide explorateur médite de nouvelles découvertes : « — J'ai deux buts, disait-il en partant pour ce sol d'Afrique qui devait être son tombeau ; le premier est de tenter d'établir dans les parages de Nyassa une station de missionnaires et de commerçants honorables ; le second est d'aller jusqu'au cœur de l'Afrique, dans les régions déjà explorées par Burton, Speke et Grant, et d'y poursuivre de tous mes efforts la recherche des véritables sources du Nil qui se cachent peut-être au sud de Tanganyka. »

Livingstone s'engagea, en 1865, du côté du lac Nyassa ; depuis cette époque, nous n'avons eu qu'une seule fois des nouvelles empreintes de la plus complète véracité. Le savant missionnaire parcourait le cœur de l'Afrique et nous donnait des renseignements des plus curieux sur un fleuve prenant naissance vers le 12° degré de latitude sud, pouvant bien être une des têtes du Nil. Il est donc probable que le fleuve des Pharaons prend sa source bien au sud de l'équateur et dans des parages à peu près semblables à ceux qu'indiquaient tous les géographes de l'antiquité et du moyen âge, Ptolémée et tant d'autres.

Le nom de Livingstone sera à jamais inscrit à la fois parmi les plus glorieux explorateurs et dans le livre, malheureusement bien court, des bienfaiteurs de l'humanité. En découvrant des régions entières, il a partout fait aimer, fait respecter la nation à laquelle il appartient.

De pareils hommes peuvent être placés à peu de distance de Christophe Colomb.

## Nouvelles extérieures.

### ANGLETERRE.

Un meeting de catholiques a eu lieu mercredi soir à Birmingham, dans l'hôtel de ville, sous la présidence de M<sup>r</sup> Capel. On a voté une adresse à l'archevêque de Cologne, exprimant « la plus cordiale sympathie pour sa personne à cause des souffrances que lui ont causées les lois injustes et tyranniques adoptées dernièrement en Allemagne contre les catholiques, les évêques et les prêtres de ce pays. »

Les non-conformistes se prononcent contre M. Gladstone. Ils ont fait échouer sa candidature, que les libéraux voulaient porter à Manchester. La raison en est que dans son adresse aux habitants de Greenwich, M. Gladstone adhère encore aux principes généraux appliqués par le gouvernement dans la question de l'éducation pendant ces quatre dernières années. La lutte s'accroît partout : elle sera des plus vives.

### ROME.

On ne sait rien de la nouvelle d'un prochain voyage de l'empereur d'Autriche à Rome, qui a été donnée par une correspondance allemande.

On ne sait rien du bruit suivant lequel Montevideo aurait demandé le protectorat de l'Italie.

L'Opinion publie une lettre, dans laquelle répondant aux accusations du *Moniteur prussien*, le général La Marmora reproduit intégralement une lettre du comte d'Usedom, en date du 12 juin 1866. Il déclare avoir déposé chez un notaire le texte original de cette lettre, ainsi qu'un rapport particulier du général Govone, en date du 3 juin 1866.

Le général La Marmora déclare, en outre, que tous ces documents ayant un caractère privé ne peuvent pas se trouver dans les archives du ministère des affaires étrangères.

## Chronique locale et de l'Ouest.

L'inauguration du service d'eau, qui avait été fixée à demain, est reculée de huit jours, et n'aura lieu que dimanche 8 février.

### PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Chasse à courre. — Suspension de clôture.

#### ARRÊTÉ.

Nous, préfet du département de Maine-et-Loire,

Vu la loi des 22-24 janvier 1874, portant modification de l'article 3 de la loi du 3 mai 1844, sur la police de la chasse, lequel demeure ainsi conçu :

« Art. 3. Les préfets détermineront, par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, les époques des ouvertures et celles des clôtures des chasses, soit à tir, soit à courre, à cor et à cris, dans chaque département. »

Vu notre arrêté en date du 6 janvier 1874, portant que la chasse à tir, à courre, à cor et à cris sera close le dimanche 1<sup>er</sup> février prochain, à la chute du jour, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire ;

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. La clôture de la chasse à courre, à cor et à cris, sans armes à feu, est ajournée dans le département de Maine-et-Loire, jusqu'à une date qui sera ultérieurement fixée.

Art. 2. MM. les sous-préfets, maires ou adjoints, M. le chef d'escadron commandant la gendarmerie, M. l'inspecteur des forêts et M. le directeur des contributions indirectes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté, qui sera inséré au *Recueil des Actes administratifs*, imprimé en placard, publié et affiché dans chaque commune, à la diligence de MM. les maires.

En préfecture, à Angers, le 28 janvier 1874.  
Le préfet, J. MERLET.

Nous rappelons que les diverses opérations relatives aux engagements conditionnels d'un an s'effectueront, en 1874, aux dates ci-après :

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : demandes d'admission à adresser à la préfecture ;

Du 15 au 30 septembre : examens pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872 ;

5 novembre : mise en route.

C'est le 10 mars prochain que la première série des engagés conditionnels d'un an terminera le temps de service exigé par la loi. Le mois de février sera consacré aux examens et aux épreuves ordonnées par le règlement provisoire du 25 octobre 1873.

D'après les renseignements parvenus au ministère de la guerre, l'institution des volontaires d'un an paraît avoir réussi, malgré les hésitations qui se sont produites pendant cette année d'expérience.

M. Caro, qui vient d'être élu membre de l'Académie française, a débuté, au sortir de l'École normale, par la chaire de philosophie au Lycée d'Angers, de 1850 à 1851.

L'année suivante, comme on sait, M. A. Perraud, aujourd'hui évêque d'Autun, débutait dans la chaire d'histoire au même Lycée.

Dans son *Histoire du Lycée d'Angers*, M. Elie Sorin n'a qu'une ligne pour A. Perraud. Sur M. Caro, il paraît un peu mieux informé.

« Son élection, dit-il, unissait l'enseignement de la philosophie à un talent d'acteur distingué dans les proverbes de sardon. Quelques dames se souviennent encore d'avoir joué la comédie avec l'auteur de l'*Idée de Dieu* et des *Etudes morales*. »

Ce que M. Sorin omet de dire, c'est l'admiration, l'enthousiasme même que l'enseignement de M. Caro éveillait parmi ses élèves. Il nous en souvient : nos camarades de la philosophie ne tarissaient pas d'éloges sur le compte de leur professeur. La suite a prouvé qu'ils étaient bons juges.

(Union de l'Ouest.)

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

M. Chantilly nous offrira demain soir *Trente ans ou la vie d'un joueur*, une des meilleures pièces du répertoire de drames, et qui n'a pas été représentée à Saumur depuis une douzaine d'années.

Le spectacle sera complété par les *Trois Epiciers*, dont les principaux rôles seront joués par MM. Chantilly, de Boullanger et Laferté.

Voilà une représentation qui promet de faire salle comble.

On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

Le bruit court qu'un fondé de pouvoirs d'une maison de banque du Mans aurait commis une série d'abus de confiance au préjudice de la Compagnie qu'il représentait.

Les détournements seraient fort considérables.

Le coupable a pris la fuite.

Nos renseignements ne nous permettent pas encore de donner son nom ni le titre de la Société.

Depuis plusieurs jours, on signale une quantité de grues et d'oies sauvages, se dirigeant vers le nord de l'Europe. D'après l'opinion des naturalistes et des bergers, quand les oiseaux commencent leurs migrations vers ces régions septentrionales, c'est que l'hiver touche à son terme dans les contrées tempérées.

La question du château de Blois a été soumise au conseil municipal de cette ville, qui a décidé que l'antique et artistique manoir ne pouvait être mis à la disposition du ministre de la guerre pour y établir une garnison. La ville est disposée à faire construire des casemates, et elle aura recours à un emprunt pour aider le département et l'Etat.

On ne saurait trop féliciter la municipalité de Blois de défendre, contre le vandalisme de notre époque, un des plus beaux monuments que les Valois aient légués à la France. Quand tout semble vouloir s'éteindre et disparaître chez nous, ayons le bon goût et le patriotisme de sauver les chefs-d'œuvre artistiques qui ne sont pas les moindres de nos gloires nationales.

## Faits divers.

### LES DISPARITIONS MYSTÉRIEUSES.

On lit dans le *Figaro* :

Nous avons dit que nous reparlerions de cette affaire extraordinaire. Plus nos recherches nous conduisent en avant, plus nous nous trouvons en face d'un mystère qui nous semble absolu jusqu'à présent.

Nous venons d'apprendre en effet des disparitions nouvelles.

C'est d'abord celle d'un jeune homme de vingt-deux ans, dont le père, officier supérieur, demeure, 34, rue d'Amsterdam. Il y a une dizaine de jours, il est parti de chez lui un beau soir, en disant qu'il allait revenir dans un quart d'heure, et depuis on ne l'a plus revu.

De plus, nous avons reçu la visite d'un de nos amis, M. Paul Kinkelin, lequel nous a présenté un jeune homme dont le frère a disparu également, dans des circonstances identiques.

M. Adolphe Saint-Martin Lannes, le frère en question, demeure à Auteuil, avec ses parents, 31, rue Erlanger, et faisait son droit.

C'était un garçon fort tranquille, âgé d'environ vingt-sept ans. Samedi de l'autre semaine, vers quatre heures, il sortit en déclarant qu'il allait faire une visite et passerait peut-être la soirée au théâtre. Il n'avait à ce moment d'autres habits que ceux qu'il portait sur lui, et quatre ou cinq francs pour argent de poche. Depuis on ne l'a plus revu.

Une déclaration a été faite à la préfecture de police.

Le frère de M. Adolphe Saint-Martin Lannes nous a répété à plusieurs reprises que,

depuis trois ans, son frère n'avait pas découvert une seule fois. Personne de ceux qui le connaissent ne peut admettre l'idée d'une fugue de ce jeune homme.

Remarquez que les sept disparitions que nous venons de constater se sont produites absolument de la même manière.

Dans aucun cas, on n'a de fil conducteur. On ne sait qu'une chose : tous sont sortis pour quelques instants, sans argent ou à peu près, sans quitter leurs vêtements de tous les jours et sans en emporter d'autres.

Que sont-ils devenus ?

Le champ des suppositions est ouvert, et les personnes auxquelles nous avons eu occasion de parler de cette affaire depuis quelques jours, nous ont donné mille explications toutes admissibles, mais dont aucune ne repose sur une base sérieuse.

Quant à nous, nous enregistrons les faits, sans les aggraver, sans les atténuer, et c'est tout.

Nous ne chercherons point à expliquer le mystère. Nous n'avons point mission pour cela, et nous laissons aux habiles limiers de la police de sûreté, le soin de découvrir le mot de l'énigme. Nous avons le ferme espoir que, d'ici peu, ils arriveront à ramener les absents au sein des familles qui les pleurent, car rien ne prouve qu'il soit arrivé malheur aux disparus.

## Dernières Nouvelles.

Nous avons déjà donné une importante note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* signalée par le télégraphe. Les journaux publient un texte plus complet de cette note ; nous croyons devoir le publier :

« Dans la presse, notamment dans la presse anglaise, nous avons vu plus d'une fois admettre l'idée que le gouvernement français, pour les plus récentes mesures qu'il a prises, aurait cédé à la pression de l'étranger. Cette interprétation ne répond pas à la situation réelle des choses. Les actes du ministère français ont émané de sa propre initiative ; il s'est laissé uniquement guider par le sentiment de sa dignité, et il a agi après avoir mûrement pesé les intérêts de la France. »

« Du côté du gouvernement allemand, aucune des mesures prises à Versailles n'a été l'objet d'une demande. Une pareille ingérence dans les affaires intérieures d'un pays voisin ne répond pas à nos habitudes politiques. Vis-à-vis des évènements français, le gouvernement impérial devait se réserver de procéder d'après les lois françaises pour obtenir une réparation d'un délit de lèse-majesté. Mais il est tout à fait erroné de prétendre qu'on ait demandé quoi que ce soit au gouvernement français ; les mesures prises par celui-ci sont complètement spontanées. De notre côté, il nous reste à attendre si la satisfaction qui est offerte, dispense l'Allemagne de recourir à la législation et à la justice françaises. »

Cette note est-elle conforme à l'exactitude des faits ? Nous ne saurions le dire, car il faudrait, pour cela, avoir connaissance du texte des dépêches adressées par l'Allemagne au gouvernement français. Mais si les déclarations de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sont exactes, elle ne manquent point de gravité.

En tout état de choses, il est fâcheux que le ministère ait refusé aux députés qui en demandaient communication officielle la production des documents destinés à éclairer cette triste affaire. Un tel refus autorise toutes les suppositions.

Bruxelles, 29 janvier.

L'*Indépendance belge* publie la dépêche suivante de Saint-Sébastien, en date du 29 janvier :

« Une escadrille est arrivée à l'embouchure du Nervion, pour secourir Bilbao et seconder le général Moriones. »

« Les communications par la rivière sont coupées au moyen de torpilles. »

« Les carlistes ont offert d'échanger 900 prisonniers qu'ils ont faits à la prise de Portugaleta. »

« Moriones a retiré sa démission. Des renforts importants lui sont arrivés, qui lui ont permis de commencer les opérations de Biscaye. »

« Le bruit court que Moriones est parvenu à débloquer Bilbao, en passant par Durango. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

**Théâtre de Saumur.**  
Direction de M. Henri CHANTILLY.

Dimanche 1<sup>er</sup> février,

**TRENTE ANS ou la Vie d'un Joueur,**

Drame à grand spectacle, en 5 actes et 6 tableaux,  
de Victor Ducange et Dinaux.

**Les Trois Épiciers,**

Vaudeville en 3 actes, de MM. Lockroy et Anicet  
Bourgeois.

M. CHANTILLY remplira le principal rôle.

Les bureaux ouvriront à 6 h. 3/4; on com-  
mencera à 7 h. 1/4.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine,  
sans purge et sans  
fraîs, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de  
Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mau-  
vaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires,  
vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-  
vois, vomissements, même en grossesse, consti-  
pations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie,  
toux, asthme, étouffements, étourdissements,  
oppression, congestion, névrose, insomnies, mé-  
lancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie,  
chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,  
haleine, voix, de bronches, vessie, foie, reins,  
intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000  
cures, y compris celles de Madame la Duchesse  
de Castelfort, le duc de de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhar, Lord Stuart de Decies, pair  
d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842: M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de  
constipation, indigestion, nervosité, insomnies,  
asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. —  
N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pul-  
monaire, avec toux, vomissements, constipation  
et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le doc-  
teur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation  
d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour  
pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson,  
de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre.  
— N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une  
hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Bal-  
win, de l'épuisement le plus complet, paralysie  
de la vessie et des membres, par suite d'excès de  
jeunesse.

Cure n° 62,915.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863.

La Revalésicière est un remède que j'appellerai

presque divin. Elle a fait un bien immense à notre  
bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une  
névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruelle-  
ment et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce  
à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.  
MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise  
encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes:  
1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil.,  
12 fr. — Les Biscuits de Revalésicière en 1/2 kil., de  
4, 7 et 60 francs. — La Revalésicière chocolatée, en  
boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses. 60 fr.  
Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60  
fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Commor,  
épicière, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière,  
rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place du  
DU BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	58 05	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	795	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	277 50	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	84 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	423 50	»	2 50
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	850	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	335	»	5
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit Mobilier.	315	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872.	93 30	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	563 75	»	3 75	<b>OBLIGATIONS.</b>			
— libéré.	93 30	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	353 75	»	»	Orléans.	279 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	218	»	25	Est, jouissance nov.	493 75	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée.	274 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	420	»	5	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	890	»	8 75	Est.	269 75	»	»
— 1865, 4 %.	455	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	593 75	»	2 50	Nord.	280 50	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	289	»	50	Nord, jouissance juillet.	1011 25	»	8 75	Ouest.	269 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	75	Orléans, jouissance octobre.	840	»	5	Midi.	272 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4100	»	10	Ouest, jouissance juillet, 65.	531 25	1 25	»	Deux-Charentes.	258 75	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	552 50	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	Vendée.	237 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	445	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	725	»	5				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	262 50	2 50	»	Société Immobilière, j. janv.	12 50	»	»				

**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir,			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

  

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — omnibus.			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué  
à Saumur.

**VENTE**  
SUR FOLLE ENCHÈRE,  
PAR ADJUDICATION,  
Aux enchères publiques,  
D'UNE

**MAISON ET DE TERRAINS**

A la Vieille-Poste,

**ET D'UN PRÉ**

Nommé la PRAIRIE-DES-EARDS;

Le tout en la commune des Rosiers,  
ayant appartenu à la famille Nail-  
Lafosse, et adjugé au sieur Charles,  
adjudicataire fol enchéri.

L'adjudication aura lieu à l'audience  
du tribunal civil de Saumur, du  
vingt-et-un février mil huit cent  
soixante-quatorze, à midi.

**DÉSIGNATION DES BIENS.**

1<sup>er</sup> LOT.

Maison et terrains à la Vieille-  
Poste.

1<sup>o</sup> Une petite maison, à la Vieille-  
Poste, avec bas-côté derrière, petite  
cour devant, et écurie, joignant au  
nord Poirier, au levant le chemin, au  
midi Rigault, au couchant Boussin  
et Rigault;

2<sup>o</sup> Un morceau de terre en verger,  
au même lieu, joignant au levant le  
chemin, au midi M. Rouleau, au  
couchant et au nord M. Thiercelin;

3<sup>o</sup> Un autre morceau de terre, au  
même lieu, en figure de hache,  
joignant au levant le chemin, au midi  
Arvoil, au couchant Rigault, au nord  
Gouzé;

Le tout porté au plan cadastral  
section G, sous les numéros 314,  
316, partie 318, 319, 320, 321,  
323, partie, pour une contenance de  
vingt-deux ares vingt-six centiares.

2<sup>o</sup> LOT.

Un pré, nommé la Prairie-des-  
Eards, clos de haies et fossés, planté  
d'arbres à haute tige, porté au plan  
cadastral section J, sous le numéro  
213, pour une contenance de deux  
hectares vingt-trois ares cinquante-  
six centiares, passage aboutissant à  
l'ouest sur le chemin du Bas-Mou,  
joignant au levant Jousselet, au midi  
Battais, au nord M. Daburon.

Ces biens sont situés en la com-  
mune des Rosiers, canton et arron-  
dissement de Saumur, département  
de Maine-et-Loire.

Ils dépendaient de la succession  
de feu M. François Pierre Nail-La-  
fosse, en son vivant maître de poste  
aux Rosiers.

Ils ont été adjugés au sieur Au-  
guste-Prospère-Louis Charles, négo-  
ciant, demeurant alors à Paris-Bercy,  
rue Gallois, n° 16, et maintenant au  
Château-Blanc, commune de Gour-  
nay-sur-Marne; le premier, moyen-

nant le prix de dix-huit cent vingt  
francs; le second, moyennant le prix  
de treize mille quatre cents francs,  
outre les charges, suivant procès-  
verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup>  
Dufour, notaire à Gennes, le vingt  
mars mil huit cent soixante-dix, sur  
la poursuite de M<sup>me</sup> Marie-Louise  
Nail-Lafosse, épouse de M. Louis-  
Eugène Duhoux, demeurant à Pa-  
ris, rue Pernelle, n° 1<sup>er</sup>, ayant  
pour avoué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, de-  
meurant à Saumur, contre M. Alexan-  
dre Nail-Lafosse, rentier, demeurant  
à Paris, en qualité d'administrateur  
légal des affaires et biens de Vital-  
Emile Nail-Lafosse, Alexandre Nail-  
Lafosse, Louis Nail-Lafosse et Mar-  
guerite-Eugénie-Marie Nail-Lafosse,  
ses enfants mineurs, nés de son ma-  
riage avec Caroline Olivier; ledit Nail-  
Lafosse ayant constitué M<sup>e</sup> Labiche,  
avoué, en vertu d'un jugement rendu  
par le tribunal civil de Saumur, le  
dix-huit novembre mil huit cent  
soixante-neuf.

Lesdits prix d'adjudication ont été  
attribués dans le partage de la suc-  
cession de feu M. François-Pierre  
Nail-Lafosse à la mineure Margue-  
rite-Eugénie-Marie Nail-Lafosse,  
étant sous la tutelle de la dame  
Caroline Olivier, sa mère, veuve de  
M. Alexandre-Louis Nail-Lafosse, de-  
meurant en la commune de Gournay-  
sur-Marne, suivant acte dressé par  
M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Gennes, le vingt-  
sept avril mil huit cent soixante-dix.  
Par exploit de Dufour, huissier à Sa-  
umur, du vingt-et-un novembre mil  
huit cent soixante-treize, un com-  
mandement a été fait au sieur Charles  
de payer lesdits prix de vente. Ce  
commandement étant resté infruc-  
tueux, il a été signifié au sieur Char-  
les, par exploit de Chauffier, huissier  
à Gennes, du vingt-deux janvier  
mil huit cent soixante-quatorze, que  
lesdits biens allaient être vendus à sa  
folle enchère et seraient adjugés au  
tribunal de Saumur, les jour et heure  
sus-indiqués.

Cette folle enchère est poursuivie  
à la requête de ladite dame veuve  
Alexandre-Louis Nail-Lafosse, com-  
me tutrice de Marguerite-Eugénie-  
Marie Nail-Lafosse, sa fille mineure;  
ladite dame ayant constitué M<sup>e</sup> Che-  
deau, avoué, demeurant à Saumur.

Elle met à prix le premier lot à six  
cents francs, ci..... 600 fr.

Et le second lot à six  
mille francs, ci..... 6,000

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-  
signé, le vingt-neuf janvier mil huit  
cent soixante-quatorze.

Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le trente-et-  
un janvier mil huit cent soixante-  
quatorze, folio case Reçu  
un franc quatre-vingt-huit centimes.  
(42)

Signé: L. PALUSTRE.

**A VENDRE**

D'OCCASION,

**UN GRAND FOURGON OMNIBUS**

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire  
à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance de suite  
ou à la St-Jean 1874,

**1<sup>o</sup> UNE MAISON**

Située à Saumur, rue des Saulais,  
n° 10,

Composée: au rez-de-chaussée,  
d'un vestibule, salon, cuisine, cave  
au-dessous; au premier étage, deux  
chambres à coucher avec cabinets,  
grenier sur le tout;

**2<sup>o</sup> ET UN JARDIN**

Joignant la maison ci-dessus,

Contenant environ 4 ares, pompe  
et bassin dans le jardin;  
Le tout joignant la rue des Sau-  
lais, une autre rue de la Prée-d'Offard  
et la famille Delavau.

S'adresser, pour tous renseigne-  
ments, à M. BOUCHÉ-RIVAIN, jardi-  
nier, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à  
Saumur. (43)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire  
à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

**1<sup>o</sup> UNE MAISON**

Située au Petit-Puy,

Composée de plusieurs chambres  
à feu, caves et pressoir;

**2<sup>o</sup> UN CLOS DE VIGNE**

Garni d'espaliers,

Contenant environ 80 ares, au  
canton de Vaujoins.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU. (44)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire  
à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE JOLIE PETITE MAISON**

AVEC JARDIN

Au canton de la Croix-Cassée,  
commune de Villebervier,

Appartenant à M. GUESNAULT-BEL-  
LANGER.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, no-  
taire. (45)

**A CÉDER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

Pour cessation de commerce,

**UN TRÈS-BON DÉBIT DE VINS**

EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS

Faisant l'angle de la rue Saint-  
Nicolas et de la rue Brault, parfaite-  
ment achalandé, avec un très-joli  
comptoir en étain.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOLOGNESI,  
qui l'occupe. (25)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire  
à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En totalité ou en détail,

**LA PROPRIÉTÉ  
DE L'ÉTOILE**

A Grandfonds, communes de Brézé  
et d'Épiéds,

Comprenant maison d'habitation  
et d'exploitation, et 40 hectares de  
terres et vignes (premier crû de  
Brézé).

Facilités de paiement.  
S'adresser, soit à M. EPOUDRY,  
propriétaire à Brézé, soit à M<sup>e</sup> ROBI-  
NEAU. (19)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire  
à Brézé.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Le dimanche 1<sup>er</sup> février 1874, à  
midi, à la propriété de la Pépinière,  
commune d'Épiéds,

Il sera procédé, par le ministère  
de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, à la  
continuation de la vente publique  
aux enchères des meubles et objets  
mobiliers dépendant des successions  
de M. et M<sup>me</sup> Célestin Denet.

Il sera vendu:

Cinq lits, couvertures,  
trois armoires, tables, chaises, draps,  
chemises, linge, garde-robes, blés,  
vins en cercles et en bouteilles, noix,  
fûts vides, paille, foin, outils, usten-  
siles de ménage, une horloge et  
quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

**LE NORD**

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie  
à Primes fixes,

Etablie en 1840.

Siège central: 4, rue Le Peletier, Paris.

**16 millions de garantie.**

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE:

**R. CHUPIN,**

pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée,  
Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements  
fixes et fortes remises.

S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevrault  
(Maine-et-Loire). (555)

Saumur, imprimerie de P. GODET.